



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)
Rue Saint-Laurent
14038 Caen CEDEX 9

Caen, le 08/08/2022

Le préfet du Calvados

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Calvados

Objet : Sécheresse dans le département du Calvados.

Comme vous le savez, le département du Calvados, comme de très nombreux autres départements français, connaît une situation exceptionnelle de sécheresse. Ainsi, le bassin versant du Virois est, à l'heure actuelle, le territoire le plus impacté puisque placé au niveau « Crise » qui est le niveau le plus élevé. Cependant, d'autres secteurs du Calvados pourraient atteindre prochainement ce niveau en raison de prévisions météorologiques n'envisageant pas de pluie dans l'immédiat.

Dans ce cadre, j'ai été amené à prendre, le 22 juillet dernier, un arrêté qui impose des restrictions d'usage de l'eau. Certaines de ces restrictions diffèrent d'un secteur à l'autre en fonction du stade de sécheresse constaté. D'autres mesures sont au contraire les mêmes, telles que l'interdiction de remplir une piscine.

Au-delà de ces mesures, j'ai eu l'occasion de sensibiliser les principales entreprises consommatrices d'eau du bassin du virois ainsi que les représentants du monde agricole afin d'étudier ensemble les actions pouvant être rapidement et simplement mises en œuvre pour économiser autant d'eau que possible.

J'ai souhaité vous écrire afin de vous encourager, quelle que soit la localisation de votre commune, à prendre toutes les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau. Ces actions pourraient notamment être la mise hors service des douches de plage et des fontaines publiques et l'arrêt de l'arrosage des fleurs, parcs, jardins et autres espaces verts (même quand celui-ci est effectué avec de l'eau de récupération). A ce sujet, je sais que de nombreuses communes se sont déjà engagées dans cette démarche et je les en remercie.

Toutes les économies d'eau réalisées par les particuliers, les collectivités, les entreprises et les exploitants agricoles sont essentielles afin d'éviter des ruptures d'approvisionnement en eau potable qui se traduiraient par une dégradation très importante de la qualité de vie de la population.

Sachant pouvoir compter sur votre investissement, je vous informe que mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

*Merci de votre concours!
Bien à vous -*

Pour le préfet,
le secrétaire général

Jean-Philippe VENNIN